



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION PROVISoire DE LA CIRCULATION AVEC DEVIATIONS HORS AGGLOMERATION N° 57-2025

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, et 2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de Madame MÉTENIER Julie, en date du 17 juillet 2025 laquelle souhaite occuper une partie de la route départementale 109 situé au 4 rue des Bessones le mercredi 30 juillet 2025, en vu de déménager

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution du déménagement et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes

ARRETE

ARTICLE 1 : Réglementation temporaire de la circulation : située 4 rue des Bessones pour tous les véhicules :

- Basculement de circulation sur chaussée opposée

ARTICLE 2 : Cette réglementation s'appliquera le mercredi 30 juillet 2025 de 10h00 à 18h00.

ARTICLE 3 : Une signalisation temporaire appropriée sera mise en place par la personne chargée du déménagement. La personne chargée de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation est : Madame MÉTENIER Julie, 4 rue des Bessones 42610 SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, nom du responsable : MÉTENIER Julie tél : 07 89 94 26 14

ARTICLE 4 : Voie de recours : Tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise à Madame MÉTENIER Julie, 4 rue des Bessones 42610 SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, gendarmerie de Montbrison, Loire Forez Agglomération : Service Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, 17 Boulevard de la Préfecture, B.P. 30211, 42605 MONTBRISON Cedex.

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

Le 21 juillet 2025

Le Maire,

Frédéric MILLET

Le présent arrêté a été
mis en ligne le : 21/07/2025

Le Maire,

Frédéric MILLET



Commune de Saint-Georges-Haute-Ville



Registre des arrêtés du Maire

21 juillet 2025